

Inscription Internat

2020-2021

A renvoyer : m.aillet@lasalle42.fr

<https://get.adobe.com/fr/reader/>



Je (nous) soussigné(s),

Mme, M.

Mère, Père, Tuteur, autre (à préciser) : .

Adresse :

Tél. Dom. :

Tél. Travail :

Portable :

E-mail (*en majuscules*) :

▪ **Confirme(nt) l'inscription de :**

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. portable (si l'enfant en possède un) :

A l'Internat site Saint-Louis, pour l'année scolaire **2020/2021**. Il (elle) sera en classe de :

Pour les élèves, autres que ceux inscrits à l'Ensemble Scolaire La Salle Saint-Etienne, nom de leur établissement :

(L'établissement se réserve le droit de modifier, en cas de besoin, le choix de la distribution des chambres, pour le bon fonctionnement de l'Internat).

Ci-joint(s) :

- un chèque de 180 €, versé au titre de l'inscription, à renvoyer par courrier postal
- un chèque de caution de 200 €, à renvoyer par courrier postal

- **ATTENTION** -

▪ **Ces sommes ne sont pas remboursées en cas de désistement avant et après la rentrée scolaire.**

- Ces sommes seront encaissées dès réception du dossier d'inscription et déduites de la note de frais.

Fait à : _____, le _____

Signatures (lu et approuvé) :

OUI

NON

Internat A conserver



L'internat peut accueillir 39 filles et 39 garçons du lycée,
dans des locaux situés dans l'enceinte de l'établissement du site St Louis.

1- HÉBERGEMENT

Il comprend la chambre + le petit déjeuner + les repas du midi et du soir. Pour les repas du soir et du petit déjeuner, le service de carte mis en place est le même que celui de midi pour les demi-pensionnaires (**carte de lycéen obligatoire lors des passages au self ou au foyer du lycée**). Le Directeur de Vie Scolaire et les maîtres d'internat sont présents le soir à partir de **16h30** jusqu'au **lendemain 8h**. **L'internat est ouvert du dimanche soir 19h30 au vendredi matin 8h**. Il est fermé le week-end et durant les vacances scolaires.

2- RÈGLEMENT INTÉRIEUR (le règlement est joint à l'envoi de la confirmation d'inscription)

Il existe un règlement spécifique pour l'internat. Tous les élèves en prennent connaissance le jour de leur arrivée à l'internat et sont tenus de l'observer toute l'année.

3- ÉTUDES

Des études surveillées sont organisées chaque jour (2 fois par jour). Elles sont **obligatoires**. Un suivi scolaire est assuré tout au long de l'année par le Directeur de Vie Scolaire et/ou le Professeur Principal. Chaque interne assume l'organisation de son travail scolaire et la prise en charge de sa vie quotidienne. Durant la journée, il bénéficie du même statut et de la même organisation que les autres lycéens (**de 8h à 16h30**), sauf pour les sorties de l'établissement.

4- ANIMATIONS

Un foyer accueille les élèves du lycée. Les activités (tournois sportifs ; PSC1 (Formation aux Premiers Secours), sorties culturelles ou sportives...) sont élaborées avec les élèves et se déroulent le mercredi après-midi. Un calendrier est établi avec les dates d'inscription.

5- FOURNITURES A PRÉVOIR (une liste est fournie lors de l'envoi de la confirmation d'inscription)

Un drap housse, une couette, un traversin ou oreiller avec leur enveloppe, une lampe de bureau, **une paire de pantoufles (obligatoire)**, un nécessaire de toilette, **un cadenas (obligatoire)**.

6- TARIFS INTERNAT (de l'année en cours 2019-2020, comprenant la chambre et les repas)

❖ Du lundi au vendredi :

Chambres Filles ou Garçons	Tarifs annuels	Réservation à l'inscription
Chambre à 1 lit (Elève de terminale)	3 303,00 €	180 €
Chambre à 2 lits (Elève de 2 nd e et 1 ^{ère})	3 191,50 €	180 €

La réservation à l'inscription est encaissée dès réception du dossier d'inscription et déduite sur la note de frais.
En cas de désistement avant la rentrée ou dans l'année scolaire, les 180 € de réservation ne sont pas remboursés.

7- DÉPOT DE GARANTIE (chambre et compte restaurant)

Une caution de 200 € est demandée à chaque interne le jour de son installation à l'internat et sera rendue en fin d'année selon l'état de la chambre et du solde du compte restaurant (chèque non encaissé).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : **M. AILLET** (04.77.43.24.80 ou 04.77.43.24.93, m.aillet@lasalle42.fr)